Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Près de 10 500 sangliers abattus en Vaucluse



Selon les données publiées par l'Office français de la biodiversité (OFB) 1 015 429 sangliers ont été abattus lors de la saison de chasse 2025/2026. Une période qui s'étend précisément du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Ce bilan représente une hausse de 15% comparé à la saison précédente. En 20 ans, le nombre de prélèvements de sangliers a plus que doublé dans l'Hexagone.

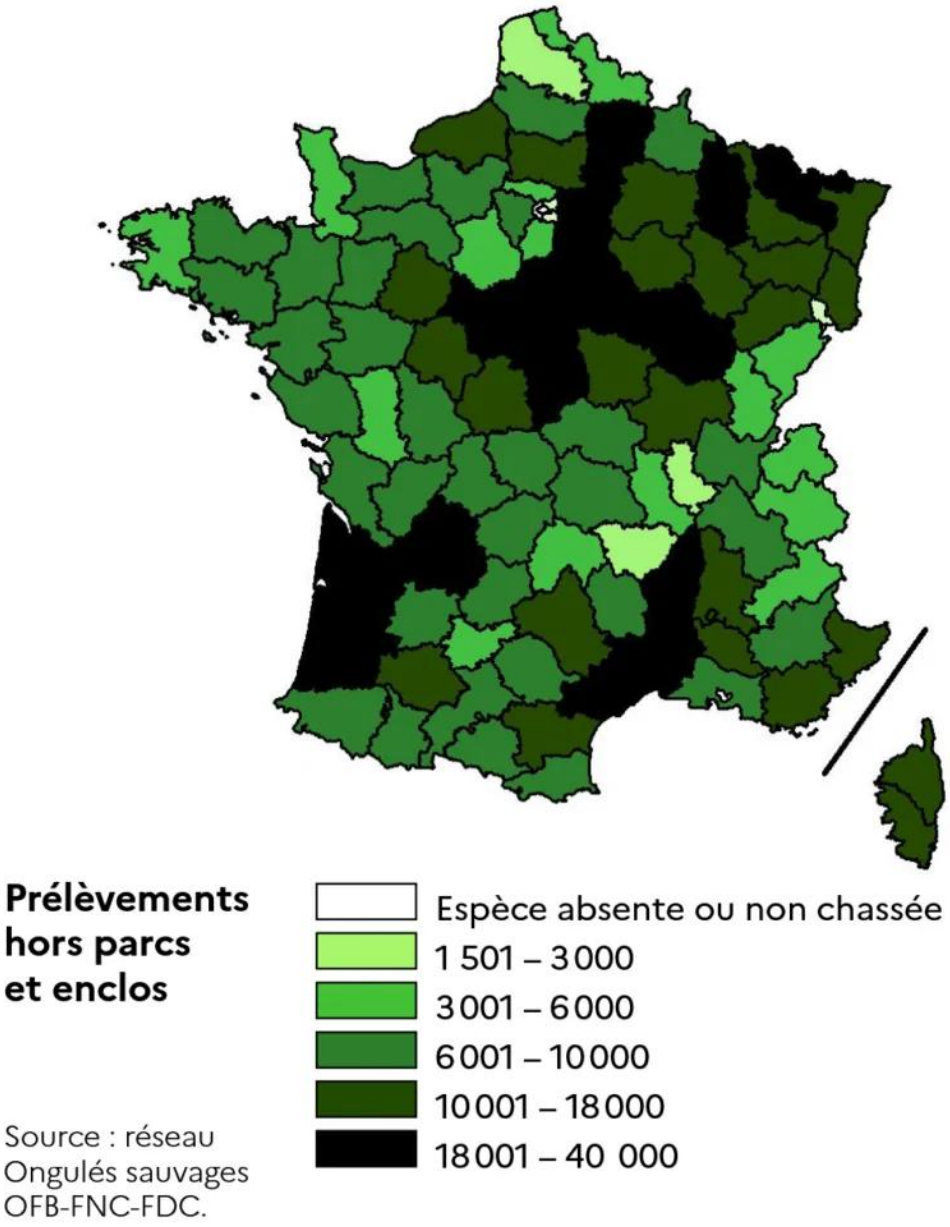
Le Gard en ligne de mire

Si l'ensemble des départements français est touché par la prolifération de cette espèce, c'est davantage dans la partie Est du pays que l'on observe les chiffres les plus importants en termes d'abattage.

Actuellement, c'est dans le Gard que l'on constate le plus grand nombre d'animaux abattus (37 544) en France. Ce total a été multiplié par 1,9 par rapport à la saison de chasse 2005/2006. Derrière, on retrouve le Loir-et-Cher (31 348), l'Ardèche (28 035), le Cher (25 199), l'Hérault (24 821), la Dordogne (23 944), la Meuse (23 301), la Côte-d'Or (22 370), le Loiret (22 058) et l'Aisne (21 357).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Explosion des prélèvements en Vaucluse

En Vaucluse, ce nombre s'élève à 10 445 animaux tués durant cette période de chasse 2025/2026. Comparativement à l'année précédente, le département enregistre une hausse de +31% (15e département français). Par rapport à 2005, ce nombre de prélèvements (+7 399) a été multiplié par 3,4 en 20 ans. Une des plus importantes augmentations durant cette période.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Alpes-Maritimes enregistrent la plus forte hausse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

française (+74%) par rapport à la saison de chasse précédente. Les Bouches-du-Rhône enregistrent, elles, la 12e plus forte hexagonale avec +32% entre 2024/2025 et 2025/2026.

DEPARTEMENT	Nombre de sangliers abattus en 2025/2026	Nombre de sangliers abattus en 2005/2006	Evolution sur 20 ans
Gard	37 544	17 734	+111,71 %
Ardèche	28 035	21 925	+27,87%
Hérault	24 821	14 630	+69,66%
Drôme	14 086	7 832	+79,85%
Var	13 811	11 605	+19,01%
Vaucluse	**10 445**	**3 046**	**+242,91%**
Alpes-Maritimes	10 178	4 573	+122,57%
Bouches-du-Rhône	9 867	3 121	+216,15%
Alpes-de-Haute-Provence	9 520	4 413	+115,73%
Hautes-Alpes	3 653	2 247	+62,57%

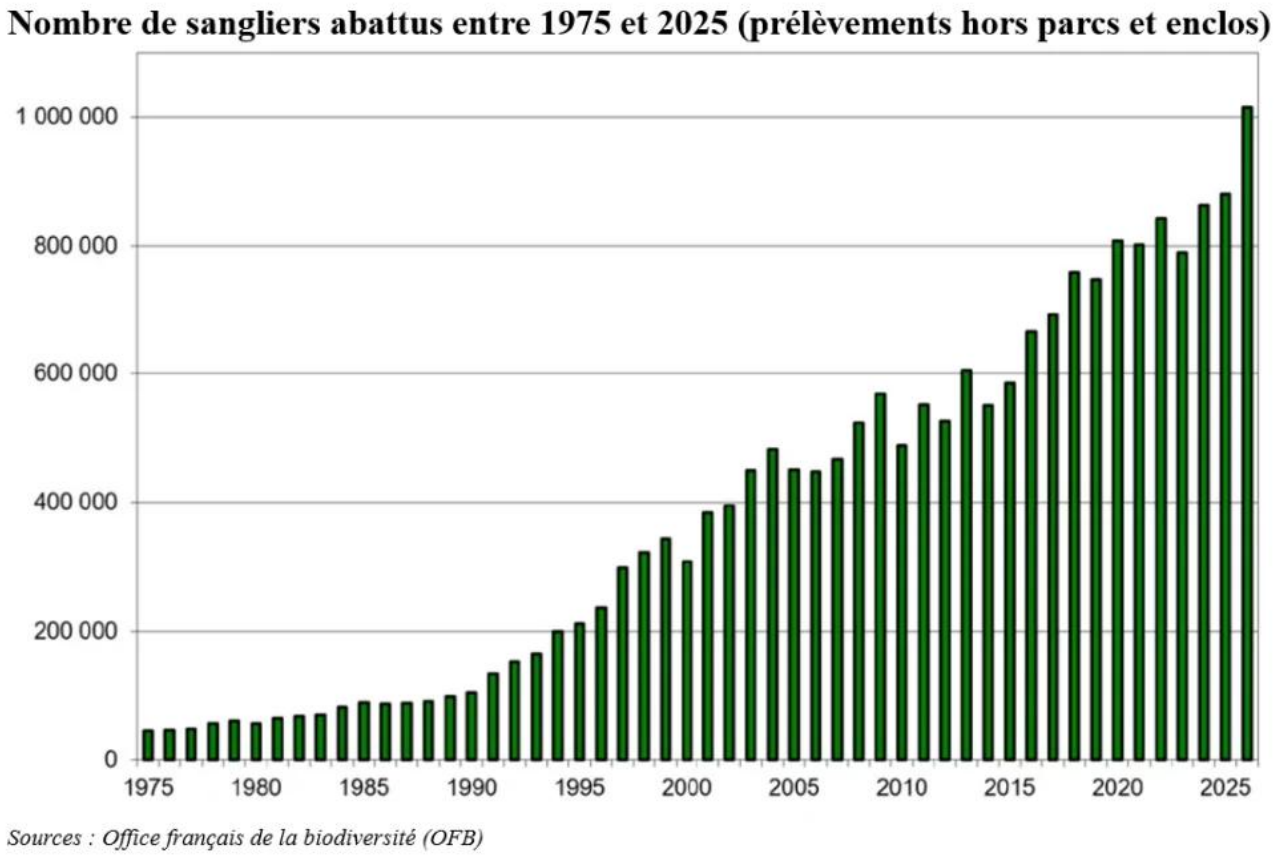
Source : Office français de la biodiversité (OFB)

Par ailleurs, sur 20 ans, le Vaucluse affiche l'une des plus fortes hausses au niveau national(voir tableau ci-dessus). Cette augmentation illustre la prolifération des sangliers dans des zones plus 'rurbaines' et agricoles comme en Vaucluse, dans le Gard (+111,71%) ou bien encore dans les Bouches-du-Rhône (+216,15%).

Il y a 30 ans, on abattait 5 fois moins de sanglier (environ 200 000 animaux tués en 1995). Ce chiffre était de moins de 100 000 en 1985 et de 50 000 en 1975. C'est dans ces années 1970 que la population de sangliers a fortement augmenté en France. Plusieurs facteurs expliqueraient : reproduction rapide, hivers moins rigoureux réduisant la mortalité des marcassins tout particulièrement, plus grand accès aux ressources alimentaires, lâchés d'animaux d'élevage par les chasseurs afin d'avoir davantage de gibier à abattre…
Selon l'OFB, l'aire de répartition des sangliers, autrefois limitée aux milieux forestiers de certains territoires, s'est ainsi étendue de 144% en 30 ans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Jusqu'à 100M€ de dégâts ?

Toujours est-il que même si les sangliers ne sont pas soumis à un plan de chasse, comme peuvent l'être d'autres espèces avec un nombre minimal et maximal d'animaux à prélever chaque année, sa population fait l'objet d'un abattage sans précédent. Des prélèvements qui sont établis en fonction de décisions réunissant prises par les chasseurs, les forestiers et les naturalistes ,au sein de chaque département.

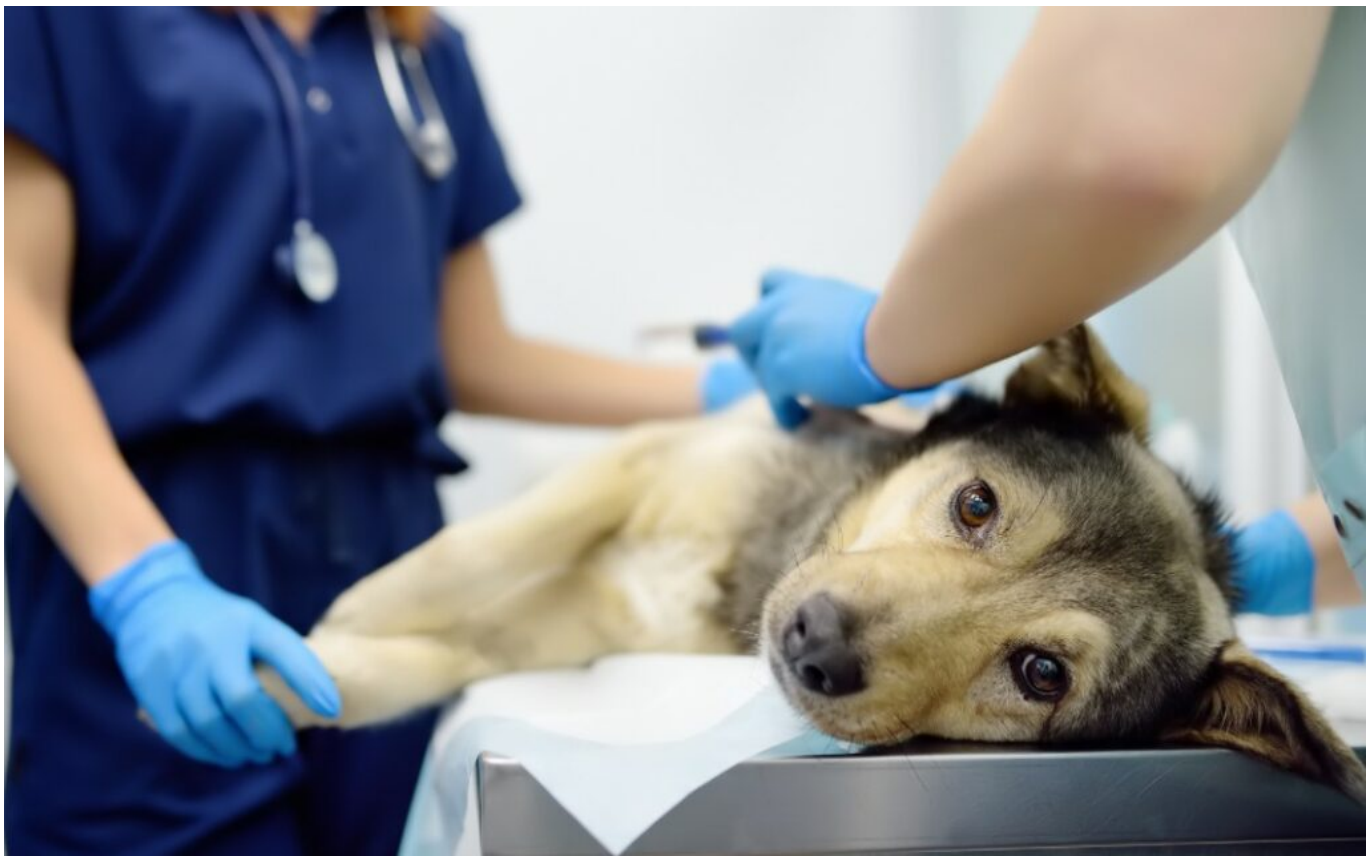
Selon la Fédération nationale des chasseurs, les dégâts agricoles liés aux sangliers atteindrait près 100M€ par an. De son côté, la SNCF a aussi comptabilisé 1 400 heurts entre trains et sangliers en 2025. Soit une hausse de +27% par rapport à 2024.

A ce jour, l'OFB estime que la population française de sangliers comprendrait entre 1,5 et 2 millions d'individus.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Détection d'un cas de la maladie d'Aujesky en Vaucluse



Après la mort d'un chien à Sérignan-du-Comtat, ainsi que la suspicion d'un second cas mortel à Cucuron, la Direction départementale de la protection des populations de Vaucluse confirme que la maladie d'Aujeszky est bien la cause du décès.

Le Laboratoire d'analyse national de référence (LNR) vient de confirmer à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Vaucluse qu'un chien de chasse infecté à Sérignan-du-Comtat était mort des suites de la maladie d'Aujeszky.
Un second cas de décès est en cours d'analyse suite à une chasse sur la commune de Cucuron.

Une maladie mortelle pour les chiens
« La maladie d'Aujeszky circule chez les porcs et sangliers et peut, accidentellement, contaminer les chiens (par morsure ou ingestion de viande ou d'abats crus contaminés), rappelle la préfecture de Vaucluse. La maladie est mortelle chez les chiens. La chasse lors de laquelle ce chien aurait été

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

contaminé s'est déroulée dans la commune de Sérignan-du-Comtat. Des analyses complémentaires sont en cours, car une nouvelle suspicion de la maladie a été soulevée concernant un second chien décédé à la suite d'une chasse sur la commune de Cucuron. »

Comment reconnaître les signes d'une possible contamination de la maladie chez un animal ?
Les chiens peuvent présenter les symptômes suivants : abattement, agressivité soudaine, hyper salivation et démangeaisons, notamment au niveau de la tête. Toutefois, le virus ne se transmet pas entre les chiens.
Chez les porcs adultes, les symptômes sont essentiellement respiratoires et la mortalité concerne surtout les porcelets. Chez les sangliers, l'infection est généralement inapparente.

Une maladie non transmissible à l'homme
La maladie ne se transmet pas à l'Homme, ni par contact, ni par ingestion de viande contaminée. Ce premier cas cité confirme que la maladie circule au sein de la population de sangliers dans le département. La viande et les abats de suidés crus (de porc et surtout de sanglier) doit être évitée dans l'alimentation des chiens.

Il est conseillé de :

• Limiter tout contact et éviter les morsures entre les chiens et les sangliers ;

• Nettoyer et désinfecter le matériel au contact de sang de sanglier et les plaies de morsures dès que possible.

La vaccination recommandée car il n'y a aucun traitement
Il n'existe aucun traitement, la vaccination des animaux de chasseurs par un vétérinaire est donc préconisée par les services de la DDPP.
« Du côté des éleveurs de porcs du département, toutes les précautions nécessaires doivent être prises afin de protéger leurs animaux, rappelle les services de le préfecture. Leur attention sera attirée sur la nécessité de renforcer les mesures de biosécurité afin d'éviter tout contact avec les sangliers. En effet, en cas de contamination des porcins, des mesures de gestion de foyer dans l'élevage de porcs seront à mettre en œuvre par les services de l'État en lien avec le vétérinaire sanitaire de l'élevage et l'éleveur.

L.G.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : https://agriculture.gouv.fr/questions-reponses-tout-savoir-sur-la-maladie-daujeszky-0